



**PROCÈS-VERBAL
DU 6 DÉCEMBRE 2013
SÉANCE ORDINAIRE**

1. Présences et quorum

PRÉSENTS:

Conseillers :

M. Marcel Nadeau
M. Bruno Roy
Mme Nancy Pineault (ABSENTE)
M. Rodrigue Ouellet
Mme Jeanne-Paule Beaulieu
Mme Bibiane Gagnon

Josette Bouillon, directrice générale est aussi présente.

Il est **19h00**, la séance ordinaire débute sous la présidence de monsieur **Jean-Pierre Bélanger**, maire.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

13-242 Tout en laissant le point varia ouvert, il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 NOVEMBRE 2013

13-243 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 8 novembre 2013.

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES

13-244 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que les comptes du mois de novembre sont acceptés par les membres du conseil municipal, pour un montant de **18 748.81\$**.

Je certifie qu'il y a les crédits suffisants pour rencontrer les dépenses mentionnées ci-dessus.

.....
Secrétaire-trésorière

5. CORRESPONDANCE

LOCATION SALLE MUNICIPALE

13-245 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par madame Bibiane Gagnon et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier autorise madame Valérie Huet, à louer la salle municipale, le 28 décembre prochain pour une fête familiale.

Si consommation de boissons alcoolisées, un permis de réunion devra être demandé à la régie des alcools des courses et des jeux (RACJ).

Si musique, un droit devra être payé à la Société canadienne des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (SOCAN), selon le tarif en vigueur.

LOCATION : 100.00\$

Dépôt de l'état des revenus et des dépenses du mois de novembre 2013.

MAMROT (MODIFICATION DE L'ANNEXE « B » DU RÈGLEMENT NO 200

13-246 **CONSIDÉRANT** l'adoption du règlement numéro 200 « Règlement décrétant un emprunt de 230 000\$ pour l'achat d'un camion-citerne incendie »;

CONSIDÉRANT QUE l'article 488 du Code municipal, le conseil qui a adopté un règlement requérant l'approbation du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire peut, par résolution, modifier ce règlement avant qu'il ne soit ainsi approuvé, sans qu'il soit nécessaire d'obtenir quelque autre approbation, pourvu que les modifications n'aient pas pour effet d'augmenter les charges des contribuables ni de changer l'objet du règlement. Le ministère peut donner son approbation au règlement modifié;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier une partie de l'annexe B du règlement 200;

Il est proposé par madame Bibiane Gagnon, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Charles-Garnier modifie l'annexe « B » du règlement 200 sous la rubrique coût brut et coût net à la ligne « imprévus » le montant de « 12 647\$ »,
par le montant de « 1 647\$ »

De transmettre copie de la présente au MAMROT selon la loi.

ANNEXE B

	Coût brut	Remboursement	Coût net
Coût estimé	220 000\$		220 000\$
TPS	11 000\$	(100%) 11 000\$	
TVQ	21 945\$	(62.8%) 13 781\$	8 164\$
Imprévus	1 647\$		1 647\$
Total	254 592\$	24 781\$	229 811\$

Réalisation complète de l'objet selon les coûts indiqués dans le règlement et appropriation d'une source de financement versée comptant

13-247

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier a entièrement réalisé l'objet du règlement no 139 modifié par le règlement no 142 selon les coûts prévus initialement soit 2 086 000.00\$;

ATTENDU QU'UNE partie du montant de l'emprunt, soit la somme de 428 031\$ a été financée de façon permanente;

ATTENDU QUE pour payer une partie du coût des travaux, la municipalité de Saint-Charles-Garnier désire approprier un montant de 1 657 969\$ par la subvention versée au comptant d'un montant de 1 090 023\$ provenant du programme d'Infrastructures-Québec et par la subvention versée au comptant d'un montant de 567 946\$ provenant du ministère des Transports;

ATTENDU QU'IL existe un solde de 1 657 969\$ non contracté de l'emprunt approuvé par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire qui ne peut être utilisé à d'autres fins;

ATTENDU QU'IL y a lieu de modifier le règlement no 139 modifié par le règlement no 142 pour préciser le financement de la dépense.

Il est par conséquent,

PROPOSÉ PAR : MONSIEUR MARCEL NADEAU
APPUYÉ PAR : MONSIEUR RODRIGUE OUELLET
ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE le montant de l'emprunt du règlement no 139 modifié par le règlement no 142 soit réduit de 1 657 969\$ à 428 031\$;

QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier approprie la subvention versée au

comptant d'un montant de 1 090 023\$ provenant du programme d'Infrastructures-Québec et la subvention versée au comptant d'un montant de 567 946\$ provenant du Ministère des Transports, pour payer une partie de la dépense prévue au règlement no 139 modifié par le règlement no 142;

QU'UNE copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

CLUB DES 50 ANS ET PLUS

13-248 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu d'autoriser le Club des 50 ans plus à installer le jeu de « pétanque à tout » dans la salle des ordinateurs.

AVIS DE MOTION

Conformément à l'article 445 du Code municipal, le conseiller, monsieur Rodrigue Ouellet donne avis de motion de la présentation d'un règlement qui sera adopté à une séance ultérieure concernant le code d'éthique et de déontologie révisé des élus.

6. MRC DE LA MITIS

M. le maire présente un résumé de la dernière réunion de la MRC de La Mitis.

INSPECTEURS D'URBANISME

13-249 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit désigner une ou des personnes responsables de l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et le règlement sur le captage des eaux souterraines;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité fait appel au personnel du Service régional d'inspection de la MRC par le biais d'une entente avec celle-ci;

CONSIDÉRANT QUE l'absence de l'inspecteur ou de l'inspectrice principalement affilié e) à la municipalité peut nécessiter son remplacement par intérim par un autre inspecteur ou inspectrice du Service;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Bruno Roy et résolu à l'unanimité désigne les personnes suivantes à agir à titre d'inspecteur en urbanisme et les autorise à émettre les permis et certificats relatifs à l'application de la réglementation d'urbanisme, du règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées et du règlement de captage des eaux souterraines.

Gabriel Dumont
Jean-Philippe Quimper

Junior Louis
Hélène Gagnon
Cédric Charest

7. PÉRIODE DE QUESTIONS

Formuler un contrat de location pour la salle municipale et les équipements

8. GARAGE MUNICIPAL

13-250 Suite aux vols (2) de diésel qui a eu lieu dans les jours précédents;

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu que le réservoir à diésel installé à l'extérieur soit localisé à l'intérieur du petit poste incendie ou dans le garage municipal. Si un système d'alarme est nécessaire, il est autorisé à le faire installer dans le petit poste incendie par Alarme BSL.

9. ENGAGEMENT DU CHAUFFEUR À TEMPS PARTIEL

13-251 Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu d'engager monsieur Joseph Roy en tant que chauffeur à temps partiel sur les véhicules. Son salaire est déterminé selon la grille horaire établi par le conseil.

10. DÉTERMINER UNE DATE POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2014

13-252 Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que le conseil retient la date du 20 décembre 2013 pour l'adoption du budget 2014.

11. ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES POUR L'ANNÉE 2014

13-253 Considérant que l'article 148 du Code municipal du Québec exige que le conseil municipal établi, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du début de chacune.

Pour ces motifs, il est proposé par madame Jeanne-Paule Beaulieu, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que le calendrier des séances du conseil pour l'année 2014 se tiendront les premiers vendredis de chaque mois, sauf mention contraire, et elles débiteront à 19h00.

10 janvier	4 avril	4 juillet	3 octobre
7 février	2 mai	1^{er} août	7 novembre
7 mars	6 juin	5 septembre	5 décembre

12. DÉPÔT DES DÉCLARATIONS DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES ÉLUS

La directrice générale informe le conseil que les déclarations des intérêts pécuniaires des élus sont tous déposés officiellement (ART. 357 LERM).

13. DÉPÔT DES RAPPORTS DGE-1038

La directrice générale dépose la section 2 du rapport DGE-1038 devant le conseil municipal, pour tous les élus.

14. CHOIX DU VÉRIFICATEUR EXTERNE ANNÉES 2013, 2014 ET 2015

13-254 **CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a autorisé un appel d'offres auprès de différentes firmes comptables concernant la vérification des états financiers et la présentation du rapport financier pour les années 2013, 2014 et 2015, ainsi que les redditions de comptes demandées par le MAMROT, le MTQ et RECYC-QUÉBEC pour la même période;

CONSIDÉRANT QU'après vérification, la soumission de la firme Mallette de Mont-Joli est la plus basse soumission conforme;

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu que la municipalité de Saint-Charles-Garnier nomme la firme Mallette en tant que vérificateur comptable pour les trois prochaines années financières pour un montant de :

2013 : 6 675\$ taxes en sus

2014 : 6 725\$ taxes en sus

2015 : 6 775\$ taxes en sus

Ces montants comprennent l'audit des opérations, l'audit de fin d'exercice, la préparation du rapport financier prescrit par le ministère des Affaires municipales et des Régions, la présentation du rapport de l'auditeur externe et du rapport sur les états financiers au conseil ainsi que les redditions de comptes demandées par le MAMROT, le MTQ et RECYC-QUÉBEC.

15. AUTORISATION À LA DG À PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES PUBLIC (SEAO) POUR L'ACHAT D'UN CAMION-CITERNE NEUF

13-255 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu unanimement d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder à un appel d'offres public, comme l'exige la loi, pour l'achat d'un camion-citerne incendie.

16. VARIA

1. NOMINATION DE REPRÉSENTANTS AU SSISOM

13-256 Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par madame Jeanne-Paule Beaulieu et unanimement résolu que messieurs Jean-Pierre Bélanger, maire et Bruno Roy, conseiller soient nommés en tant que représentants de la municipalité de Saint-Charles-Garnier auprès du comité du Service de Sécurité Incendie Secteur Ouest de la Mitis (SSISOM).

2. DROIT DE VÉTO DU MAIRE À L'ÉGARD DE LA RÉSOLUTION 13-234

13-257 **CONSIDÉRANT QUE** monsieur Jean-Pierre Bélanger, maire a exercé son droit de véto

sur la résolution 13-234 et que la résolution est de nouveau soumise à la considération du conseil puisque le maire s'est prévalu de la disposition de l'article 142.3 du Code municipal et refuse de signer cette résolution;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Raoul Garon, manœuvre à temps partiel, est consentent à effectuer l'ouverture des cours et l'entretien des perrons durant la saison hivernale.

Il est proposé par monsieur Rodrigue Ouellet, appuyé par monsieur Marcel Nadeau et résolu à l'unanimité que le conseil engage monsieur Raoul Garon à l'enlèvement de la neige sur les perrons des bâtiments et dans les cours de la municipalité, lorsque requis.

3. SOUTIEN FINANCIER AUX ORGANISMES DE DÉVELOPEMENT LOCAUX

13-258

Il est proposé par monsieur Bruno Roy, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et résolu unanimement que la municipalité verse un montant de 1 500.00\$ au Comité de développement Val-Garnier dans le cadre du soutien financier annuel aux comité local de développement.

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

13-259

Il est proposé par monsieur Marcel Nadeau, appuyé par monsieur Rodrigue Ouellet et unanimement résolu de lever la séance à 20h30.

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

.....
Jean-Pierre BÉLANGER, maire

.....
Josette BOUILLON, dg et sec.-trés.